

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Michel CATON, Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe ;
MM. Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élixa DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 13 juin 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 22

Secrétaire : M. Grégory BAERT, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/062 - LES FRASSES - ANCIENNE STATION DE TRAITEMENT – CESSION

M. le Maire indique que le local dans lequel se trouvait l'ancienne station de traitement des Frasses, d'une surface de 17 m² a été vidé et n'a plus d'utilité pour le fonctionnement du service des Eaux.

Il a été constaté que ce local se situe sur la parcelle cadastrée section E n°1733, appartenant à M. Freddy ROMERA. La commune est ainsi propriétaire du local mais pas du terrain où il se situe.

Il est donc proposé de vendre le local à l'euro symbolique au propriétaire du terrain, M. Freddy ROMERA.

Il est précisé que les frais de notaire seront pris en charge intégralement par la commune de THÔNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **CÉDE** le local d'une surface de 17 m² de l'ancienne station de traitement des Frasses, vidé de tout contenu, à M. Freddy ROMERA, propriétaire de la parcelle cadastrée section E n°1733, à l'euro symbolique.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette vente.

.../...

S²LOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 20 juin 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Grégory BAERT

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 26 JUIN 2025 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 1 JUIL. 2025

THÔNES, le - 1 JUIL. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



